

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : REPRISE ANTICIPÉE DES RÉSULTATS 2024 – BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNE (7.1)

**L'an deux mille vingt-cinq, le 03 mars à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de conseillers présents :	22
Nombre de conseillers votants :	32
Date de convocation du Conseil :	<b>21 février 2025</b>
Date d'affichage de la convocation :	<b>21 février 2025</b>

**Présents :** Monsieur DUNAND (mairie), Mesdames COURT, GILLET, VANEL-NORMANDIN, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENINCK, IVANEZ, DESAY (adjoints), Mesdames COSSARD, ASSENARE, VUILLIOT, LUZZI, DA SILVA DIAMANTINO, GARNIER-SIMON et Messieurs ROBBEZ, SIGAUD, PELLETIER, LEVITRE, MOLINAS, JUILLARD (conseillers).

### **Pouvoirs :**

Mme HUSSON donne pouvoir à M. LEVITRE,  
Mme CETTIER donne pouvoir à Mme LUZZI,  
Mme GIET donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,  
Mme REYGROBELLET donne pouvoir à Mme COSSARD,  
Mme CHARRE donne pouvoir à M. JUILLARD,  
M. MAZET donne pouvoir à M. MOLINAS,  
M. CADOUX donne pouvoir à M. ROBBEZ,  
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à Mme VANEL-NORMANDIN,  
M. DUVILLARD donne pouvoir à M. CRUYPENINCK,  
M. BOCQUET donne pouvoir à Mme GARNIER-SIMON.

**Absent :** M. DANGUY.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** l'instruction budgétaire M57,

**VU** la note de synthèse,

**VU** le compte-rendu de la commission Finances et Intercommunalité du 19 février 2025,

**VU** les pièces justificatives prévues à l'article R2311-13 du code général des collectivités territoriales,

**CONSIDÉRANT** que l'ensemble de ces montants seront inscrits au budget primitif, ainsi que le détail des restes à réaliser ; que la délibération d'affectation définitive du résultat interviendra après le vote du compte financier unique,

**CONSIDÉRANT** que si le compte financier unique fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, le conseil devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte financier unique et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2025,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **CONSTATE**, les résultats de l'exercice 2024 et les restes à réaliser suivants,

Section de fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2024	19 020 227,71	21 273 179,41	2 252 951,70
Résultat antérieur reporté (002)		5 390 440,40	5 390 440,40
Résultat à affecter			<b>7 643 392,10</b>

Section d'investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2024	8 600 591,58	6 778 452,68	-1 822 138,90
Résultat antérieur reporté (001)	484 567,78		-484 567,78
Solde d'exécution			<b>-2 306 706,68</b>
Restes à réaliser au 31/12/2024	2 233 274,89	1 277 465,92	-955 808,97

- **APPROUVE**, la reprise par anticipation des résultats de l'exercice 2024.

<b>Reprise anticipée</b>	Affectation à l'investissement (1068)	<b>3 262 515,65</b>
	Report en investissement (001)	<b>-2 306 706,68</b>
	Report en fonctionnement (002)	<b>4 380 876,45</b>

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

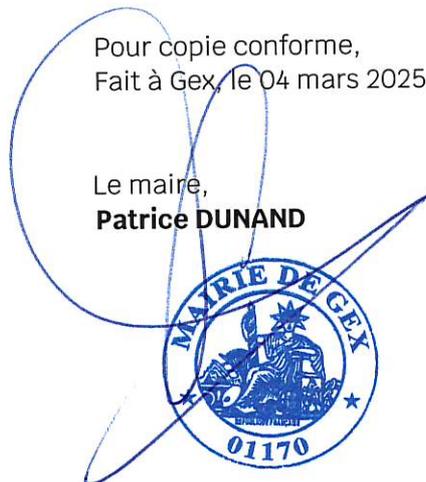
Envoyé en préfecture le 07/03/2025
Reçu en préfecture le 07/03/2025
Publié le
ID : 001-210101739-20250304-2025_020_DEL-DE

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 04 mars 2025.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 07 mars 2025 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 07 mars 2025.